

pH PLUS (solide)

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE

| | |
|-----------------------------|---|
| <u>NOM GENERIQUE</u> | pH PLUS (solide) |
| UTILISATION | Produit (solide) de hausse de la valeur du pH des eaux de piscines. |
| FABRICANT | LABORATOIRE PAREVA Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07 |
| N° d'appel d'urgence | 04.91.75.25.25 (Centre Anti-Poisons de MARSEILLE) |

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| | | |
|--------------------|-----------------------|---|
| SUBSTANCE ACTIVE | CARBONATE DE SODIUM | Na ₂ CO ₃ = 100 % |
| N° C.A.S. 497-19-8 | N° INDEX 011-005-00-2 | N° CE : 207-838-8 |

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Présente les dangers de sa fonction basique.
Effets principalement liés aux propriétés irritantes. Irritant pour les muqueuses et pour les yeux.
En prise unique chez l'homme de 70 kg cas mortels observés.

4 - PREMIERS SECOURS

| | |
|-----------------------|---|
| GENERALITES | En cas de projections dans les yeux et le visage, traiter les yeux en priorité. |
| INHALATION | <ul style="list-style-type: none"> - Irritation de la gorge .Toux à haute concentration - En cas d'exposition répétée ou prolongée, risques de maux de gorge ou de saignements de nez. - Degré du risque = 3 conséquence graves dans certaines circonstances; assistance médicale nécessaire; précautions générales systématiques, voire spéciales selon le cas. |
| | <p>Soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecarter le sujet de l'ambiance empoussiérée, le faire moucher. - Consulter un médecin en cas de symptômes respiratoires. |
| CONTACT AVEC LES YEUX | <ul style="list-style-type: none"> - Irritation intense, larmoiements, rougeur des yeux et gonflement des paupières. - Risque de lésions graves ou permanentes de l'oeil. - Degré du risque = 2 conséquence modérées en toutes circonstances; premiers soins suffisants; précautions générales dans tous les cas. |
| | <p>Soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sans perdre de temps, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant 15 min en maintenant les paupières écartées. - Consulter un spécialiste ophtalmologiste dans tous les cas. |

4 - PREMIERS SECOURS (suite)

| | |
|----------------------|--|
| CONTACT AVEC LA PEAU | <ul style="list-style-type: none"> - Irritations au contact de la peau humide. - Sécheresse et gerçures de la peau en cas de contacts répétés. - Degré du risque = 3 conséquence graves dans certaines circonstances; assistance médicale nécessaire; précautions générales systématiques, voire spéciales selon le cas. |
| Soins | <ul style="list-style-type: none"> - Retirer les habits souillés. - Laver à l'eau claire les parties corporelles atteintes. - Consulter un médecin en cas de rougeurs ou douleurs persistantes. |
| INGESTION | <ul style="list-style-type: none"> - Irritation intense et risque de brûlure de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. - Nausées et vomissements. - Si ingestion de quantités importantes nausées et vomissements sanglants, crampes abdominales et diarrhée sanglante. - Degré du risque = 2 conséquence modérées en toutes circonstances; premiers soins suffisants; précautions générales dans tous les cas. |
| Soins | <ul style="list-style-type: none"> - Médecin dans tous les cas. Prévoir un transport vers un centre hospitalier. - Traitement des brûlures digestives et de leurs séquelles. - Sujet conscient faire rincer la bouche - Ne pas faire boire. Ne pas faire vomir. - Sujet inconscient desserrer son col et ses vêtements serrants <p>Le coucher sur le côté gauche, en P.L.S.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réanimation respiratoire et oxygène si nécessaire. - Eviter le refroidissement. |

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---------------------------|---|
| MOYENS D'EXTINCTION | Eau pulvérisée, mousse, poudre, dioxyde de carbone. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. |
| DANGERS SPECIFIQUES | Aucun, le produit n'est ni inflammable, ni combustible, ni explosible. |
| PRECAUTIONS PARTICULIERES | : S'équiper d'appareils de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas respirer les fumées. |

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|---|--|
| PRECAUTIONS INDIVIDUELLES | : porter un vêtement de protection, des gants et des lunettes adaptés Se tenir éloigné d'éventuelles projections. |
| PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L ENVIRONNEMENT | Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les réseaux d'eau de pluie... Si le produit contamine des nappes d'eau, des rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. |
| METHODE DE NETTOYAGE | Ramasser mécaniquement le granulé en évitant la formation de poussière. Collecter les déchets dans des récipients compatibles (bien fermer et étiqueter) en vue de leur élimination (centre de traitement spécialisé). Si c'est possible, rincer le sol contaminé avec de l'eau, aspirer et collecter les eaux de lavage. Les envoyer dans un centre de traitement spécialisé. |

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|--------------|---|
| MANIPULATION | Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussière. Opérer dans un endroit bien ventilé. Manipuler à l'écart des substances réactives. Se laver les mains après utilisation. Ne pas boire manger ou fumer pendant l'utilisation. Prévoir une douche de sécurité et une fontaine pour le lavement des yeux à proximité des postes de travail. |
| STOCKAGE | Conserver les récipients bien fermé et dans un endroit sec. Stocker dans des matières plastiques ou dans des récipients en acier vitrifié. |
| AUTRE | Informers le personnel des dangers du produit. Respecter les mesures de protection (v. rubrique 8). |

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|-------------------------|--|
| MESURE GENERALES | locaux aérés - aspiration sur le lieu d'émission si nécessaire. douches et fontaines oculaires de sécurité. |
| PROTECTION RESPIRATOIRE | : masque anti-poussières type P2 |
| PROTECTION DES MAINS | gants de protection (matières conseillées caoutchouc, néoprène). |
| PROTECTION DES YEUX | si risque d'empoussièrement lunettes anti-poussières étanches. si risque de projection écran facial. |
| PROTECTION DE LA PEAU | vêtements couvrants. survêtement et bottes si risques d'empoussièrement ou projections. |

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|-----------------------|---|
| ETAT PHYSIQUE | solide (poudre, cristaux ou granulés hygroscopiques). |
| COULEUR | blanc |
| ODEUR | inodore |
| pH à 25°C (à 1 %) | 11,1 |
| POINT DE FUSION | env. 851 ° C |
| DECOMPOSITION | > 400 ° C |
| POINT D'ECLAIR | non concerné |
| EXPLOSIVITE | inexplosible |
| INFLAMMABILITE | inflammable |
| AUTO-INFLAMMABILITE | inflammable |
| DENSITE APPARENTE | 2,533 |
| SOLUBILITE DANS L'EAU | env. 71 g/l à 0 ° C (peu soluble dans l'alcool absolu). |

10 - STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|-------------------|---|
| STABILITE | Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage. Eviter la chaleur (ou les sources de chaleur) et l'humidité. |
| MATIERES A EVITER | Réactions dangereuses avec les acides et la chaux. Attaque de nombreux métaux en présence d'eau et d'humidité. |

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|--------------------|--|
| GENERALITES | - Effet toxique dû principalement aux propriétés irritantes du produit. - Pas d'effets spécifiques. |
| TOXICITE AIGUE | - voie orale (DL 50 sur le rat) > 2000 mg/kg - inhalation (CL 50 sur le rat, en 2 heures) = 2.3 mg/kg |
| IRRITATION | - non irritant pour la peau (essai sur le lapin). - irritant pour les yeux (essai sur le lapin). |
| TOXICITE CHRONIQUE | - toxique par inhalation pour les poumons (essai sur le rat) à 0.07 mg/l. - pas d'effets sur la reproduction. |

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

| | |
|-----------------------|--|
| ECOTOXICITE AIGUE | - CL 50 sur le poisson (<i>Lepomis macrochirus</i>) à 96 heures = 300 mg/l. - CE 50 sur le crustacé (<i>Daphnia magna</i>) à 48 heures = 265 mg/l. - CE 50 sur l'algue (<i>Nitzschia linéaris</i>) à 5 jours = 242 mg/l. |
| ECOTOXICITE CHRONIQUE | - CE 50 sur le phytoplancton (biomasse) à 7 jours = 14 mg/l. |
| MOBILITE | - dans l'air = non applicable. - dans l'eau = solubilité et mobilité importantes. - dans le sol et les sédiments = adsorption non significative. |

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

| | |
|---------------------|---|
| DECHETS | Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. |
| EMBALLAGES SOUILLES | Rincer plusieurs fois à l'eau avant rejet ou élimination. Éliminer conformément aux législations en vigueur. |

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non soumis à la réglementation sur les transports.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"Carbonate de sodium" - "Etiquetage CE : 207-838-8"

Symbole de danger **Xi** - irritant

Phrases R

36 - Irritant pour les yeux.

Phrases s

- 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
- 22 - Ne pas respirer les poussières.
- 24 / 25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2836.20.00**

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document.